

avec
Vous

pour toujours mieux
vous accompagner

Retrouvez d'autres guides pratiques
pour répondre à toutes vos questions
sur votre espace client en ligne



www.espaceclient.icfhabitat.fr

Novedis PM est une marque d'ICF NOVEDIS SAS, société par actions simplifiée au capital de 82 016 000 €, filiale du Groupe ICF Habitat, titulaire de la carte professionnelle « Gestion immobilière » et « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2017 000 019 994 délivrée à Paris au titre de son activité de gestion de biens immobiliers et garantie par la société ERGO France – ERGO VERSICHERUNG AG SUCCURSALE FRANCE, 12bis rue de la Victoire, 75009 Paris.

ICF HABITAT
NOVEDIS



Crédit photos Freepik



avec
Vous



J'évite une fuite de gaz chez moi

Les informations utiles et les bons réflexes
à adopter pour votre sécurité.



Novedis **PM**
PROPERTY MANAGEMENT

Comment éviter la fuite de gaz ?

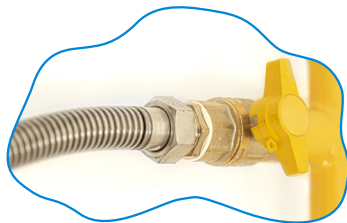
Le gaz est explosif dès lors qu'il est sous pression. Il devient inflammable et ses produits de combustion peuvent être toxiques. Une fuite de gaz peut provoquer un incendie, une explosion, une intoxication, des projections de débris et des brûlures.

➤ Vérifiez votre flexible de gaz

Le flexible de gaz (ou tuyau gaz) est un conduit équipé de deux raccords qui se vissent à la sortie du robinet de gaz ou du détendeur, et à l'entrée de l'appareil alimenté en gaz naturel. Son remplacement est à votre charge.

Vérifiez régulièrement la date de validité et remplacez-le dès que celle-ci est atteinte, dépassée ou encore illisible.

Si votre tuyau présente des traces de coupures, de coup, de brûlure ou tout autre dommage, il faut impérativement le changer même s'il vous paraît en bon état.



Quel flexible choisir ?

- Utilisez un flexible aux normes NF Gaz adapté à votre appareil. Ne jamais utiliser d'autres types de flexible (ex : tuyau d'arrosage).
- La longueur du tuyau ne doit pas dépasser deux mètres.
- Les tuyaux souples avec colliers NF D 36102 ne doivent plus être utilisés.

➤ La visite d'entretien annuel



L'entretien des installations de chauffage et de chaudière au gaz par un professionnel est obligatoire une fois par an. Ce dernier réalise un nettoyage, un contrôle et des réglages nécessaires au bon fonctionnement des équipements. Cet entretien garantit un fonctionnement optimal de l'installation, de meilleures conditions de confort et préserve la qualité de l'air de votre logement.

Selon les résidences, cet entretien est réalisé par un professionnel mandaté par Novedis PM ou par vous-même. Veillez à faciliter l'accès à votre logement lors de cette visite annuelle par l'entreprise mandatée, et à envoyer le justificatif de passage à votre interlocuteur Novedis PM.

➤ Ventilez et entretenez les ventilations

Ne jamais obstruer les grilles d'aération, situées sur vos fenêtres dans les pièces sèches, ou les VMC (ventilation mécanique contrôlée) dans les pièces humides qui assurent le renouvellement continu d'air de votre logement et protègent les occupants en cas de fuite de gaz. Pensez également à les nettoyer et dépoussiérer régulièrement.



Que faire en cas d'odeur suspecte ou de fuite de gaz ?



Fermez l'arrivée générale de gaz.



Éteignez vos cigarettes.



Ouvrez les fenêtres.



Ne faites pas de gestes pouvant provoquer une étincelle, donc une explosion :

allumer la lumière, une lampe torche, un briquet ou une allumette, toucher des interrupteurs ou disjoncteur, téléphoner, se servir d'un ordinateur...



Quittez votre logement sans le verrouiller et prévenez vos voisins (sans sonner).

N'empruntez pas l'ascenseur et ne faites jamais demi-tour.



Appelez les secours depuis une zone non dangereuse pour ne pas créer d'étincelle.

18

112

Sapeurs-pompiers Numéro d'appel d'urgence Européen

Attendez que les secours vous donnent le droit de réintégrer votre logement.



Pour des raisons de sécurité, n'utilisez pas de bouteilles de gaz, en raison des risques d'explosion et d'intoxication.